

**CHAMPIONNAT
SUISSE
«ESPOIRS»
CSE-SW**

REGLÈMENT 3.4

ÉDITION 2024

VALABLE DÈS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

MODIFICATIONS

2014	La présente édition tient compte de toutes les modifications adoptées jusqu'au 31 juillet 2014.
2020	Cette édition comprend toutes les modifications adoptées jusqu'au 31 août
2021	Introduction de finales B et de courses principales B pour la catégorie "Youth".
Août 2022	Attribution des couloirs de nage
Mars 2023	Finale Futura sans attribution de jour, 50m nage libre "Youth et plus jeunes".
1er septembre 2024	Modifications selon les décisions de l'AS 2024, adaptation de nos catégories d'âge en raison de l'adaptation chez AQUA/LEN.

TABLE DES MATIÈRES

Voir page 2

VALIDITÉ

La présente édition contient toutes les modifications décidées en 2024. Elles sont applicables à partir du 01^{er} septembre 2024.

FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION

Directeur sportif de natation
 Beat Hugenschmidt

Chef «Juges»
 Boris Chiavi

Chef «Compétitions»
 Rolf Ingold

TERMINOLOGIE

En cas de divergences entre les versions allemande et française, la version allemande fait foi.

SUPPLIERS



NOSERGROUP

PARTNERS



SWISSLOS



TABLES DES MATIÈRES

1.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
2.	PROCEDURE D'ORGANISATION	3
3.	PROGRAMMES DE COMPETITION	4
4.	ATTRIBUTION DES COULOIRS DE NAGE	6
5.	FRAIS D'INSCRIPTIONS	6
6.	TITRES, MEDAILLES, DIPLOMES	6

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat Suisse "Espoirs" est organisé dans les catégories d'âge suivantes :

Catégorie	Filles	Garçons
J12	12 ans et plus jeunes	12 ans et plus jeunes
J13	13 ans	13 ans
J14	14 ans	14 ans
J15	15 ans	15 ans

Toutes les compétitions sont séparées par genre.

Un-e nageur-se ne peut concourir que dans la catégorie d'âge à laquelle il-elle appartient.

Tou-te-s les participant-e-s doivent être titulaires d'une licence annuelle valable de la discipline sportive «Nata-tion».

Décision de la Direction sportive de Natation :

- Les nageur-se-s avec une nationalité étrangère, titulaires d'une licence annuelle, mais sans le « Start Suisse », peuvent participer hors concours (hc) aux éliminatoires. Ces nageur-se-s sont intégré-e-s dans les éliminatoires comme des nageur-se-s à classer normalement.
Ils n'ont pas le droit de participer à la finale ou à une série principale.
- Un club qui a inscrit un-e nageur-se hors concours a l'obligation :
 - a. d'informer le juge arbitre si un-e nageur-se hc n'est pas noté, dans la liste des résultats, comme nageur-se hc ;
 - b. de déclarer forfait pour un-e nageur-se hc s'il-elle se qualifierait avec le temps nagé pour une finale.

Les résultats sont ajoutés dans la liste des meilleurs de « Swiss Aquatics ».

2. PROCÉDURE D'ORGANISATION

Le Championnat Suisse "Espoirs" est organisé annuellement en été dans un bassin de 50m avec au minimum huit (8) lignes disposant d'un chronométrage automatique.

Les finales et les séries principale se dérouleront exclusivement sur huit (8) couloirs.

Il dure quatre (4) jours.

Les inscriptions tardives sont possibles (cf. art. 2.9, alinéas 3 et 4 RC-NAT et art. 6.6, alinéa 1 RC-NAT).

3. PROGRAMME DE COMPÉTITION

La direction sportive de natation fixe les épreuves à organiser et détermine le mode d'organisation pour chaque épreuve.

Elle les publie avec le programme de la compétition, en tant qu'annexe à ce règlement, au plus tard au début de la saison de compétition.

Décision de la direction sportive de natation :

G : J15, F : J15	G : J13, 14, F : J13, 14	G : J12, F : J12
50 m Libre *		
100 m Libre	100 m Libre	100 m Libre *
200 m Libre	200 m Libre	200 m Libre *
400 m Libre	400 m Libre	400 m Libre *
800 m Libre D	800 m Libre	800 m Libre *
1500 m Libre H		
100 m Dos	100 m Dos	100 m Dos *
200 m Dos	200 m Dos	200 m Dos *
100 m Brasse	100 m Brasse	100 m Brasse *
200 m Brasse	200 m Brasse	200 m Brasse *
100 m Papillon	100 m Papillon	100 m Papillon *
200 m Papillon	200 m Papillon	200 m Papillon *
200 m 4-nages	200 m 4-nages	200 m 4-nages *
400 m 4-nages	400 m 4-nages	400 m 4-nages *
* Les nageur-se-s plus jeunes peuvent participer.		

Chaque club peut participer avec un nombre de participants illimité.

Dans la catégorie d'âge J15 (-), l'épreuve du **50 m nage libre** comprend une série principale A et une série principale B auxquelles les 16 meilleurs nageurs sont autorisés à participer.

Les séries des **épreuves jusqu'à 200 m inclus** sont mixtes pour toutes les catégories d'âge. Tou-te-s les nageur-se-s inscrit-e-s nagent des éliminatoires, même si dans une catégorie d'âge, le nombre de participant-e-s inscrit-e-s est inférieur à 8.

Pour les **épreuves de 400 m nage libre et 400 m 4 nages**, une (1) série principale est disputée pour toutes les autres catégories d'âge, à laquelle les 8 meilleur-e-s selon le ranking (bassin de 50 m) de la catégorie d'âge concernée ont le droit de participer. Tou-te-s les autres nageur-se-s nagent toutes catégories confondues en séries secondaires. Le classement est établi sur la base des temps réalisés.

Pour les **épreuves de 1500m et 800m nage libre**, seule la série principale est disputée pour chaque catégorie d'âge, à laquelle les 8 meilleur-e-s de la catégorie d'âge concernée ont le droit de participer. Tou-te-s les autres nageur-se-s inscrit-e-s seront des nageur-se-s de réserve qui pourraient accéder à la série principale en cas de forfaits déclarés. Si un-e nageur-se de réserve ne peut pas accéder à la série principale, il-elle ne paiera pas non plus de frais d'inscriptions.

Les séries des **épreuves avec classement au temps**, sans éliminatoires ni finales, ne seront composées qu'après la confirmation de participation. La non-confirmation d'une participation est égale à un «forfait déclaré».

Décision de la direction sportive de natation concernant les relais :

Les relais suivants sont organisés :

- 4 x 100 m Libre
- 4 x 200 m Libre
- 4 x 100 m 4-nages

Les **relais** ont lieu avec classement au temps, sans éliminatoires ni finales.

La finale nationale de Futura aura lieu dans le contexte des championnats suisses espoirs (c.f. Fut-SW et annexe à CSW-SW).

4. ATTRIBUTION DES COULOIRS DE NAGE

Pour l'attribution des couloirs de nage sont validés les meilleurs temps figurant dans les rankings (bassin de 50 m / période : championnat de l'année précédente jusqu'au délai d'inscription).

L'attribution des couloirs lors des éliminatoires des compétitions de 50 m, 100 m et 200 m se fait de manière cyclique pour les trois dernières courses, et sans répartition cyclique pour les compétitions de 400 m, 800 m et 1500 m. Les couloirs sont attribués en fonction de la distance parcourue.

Pour les épreuves avec classement au temps, les clubs sont dans l'obligation d'adapter le temps d'inscription, à l'occasion de la confirmation de départ, si, à la suite de la forme actuelle du/de la nageur-se et/ou à la suite de la composition du relais, le temps attendu pour la compétition est plus faible que le temps annoncé.

5. FRAIS D'INSCRIPTIONS

Les frais d'inscriptions reviennent à la discipline sportive «Natation».

6. TITRES, MÉDAILLES, DIPLÔMES

Chaque vainqueur dispose du titre

«Vainqueur de la cat. Age Group ... au Championnat Suisse "Espoirs" 20xx sur ... (discipline) ...»

Les médailles doivent être différentes de celles attribuées aux championnats suisses sans catégories d'âge.

Pour les nageur-se-s classé-e-s dans les rangs 1 à 8 de leur catégorie d'âge dans des épreuves individuelles, l'organisateur met à disposition des diplômes de championnat qui doivent être complétés par le club exécutif.